

## REGLEMENT INTERIEUR 2024-2025 (à conserver par le nageur)

### PREAMBULE

L'objectif de ce règlement intérieur est de permettre à chaque membre de l' E.N.C.B.D. de pratiquer la natation dans la parfaite harmonie en acceptant des codes et des directives sportives dans le plus grand respect des autres.

Art 1 - L'adhésion au club ne peut être effective que si le futur membre a :

- Retourné sa fiche signalétique dûment complétée avec autorisation des parents (pour les mineurs)
- Présenté un certificat médical si un « NON » est répondu au questionnaire santé, sinon il faut un certificat médical attestant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de la natation en compétition
- Payé sa cotisation
- Rempli en plus la feuille d'honorabilité pour les bénévoles.

Art. 2 - Les nageurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements. Ils ne peuvent quitter le bassin durant les séances.

La responsabilité de l'E.N.C.B.D. ne peut être engagée en dehors de ces périodes.

Art. 3 -La seule tenue autorisée est le maillot de bain, le bonnet étant obligatoire. La douche, obligatoire, n'est pas un espace de jeu.

Art. 4 - Vêtements, chaussures et sac de sport sont mis en sécurité dans des casiers prévus à cet effet. Les bijoux sont fortement déconseillés voire interdits si dangereux (chaînes, bouches d'oreilles, bracelets).

L'E.N.C.B.D. Ne peut être rendu responsable en cas de perte ou de vol.

Art. 5 - L'E.N.C.B.D., membre de la FFN, participe aux différentes compétitions. Les nageurs y sont donc convoqués par courrier électronique en fonction de leurs capacités. Leur absence doit être motivée et signalée dans les 8 jours qui suivent la réception de la convocation.

Les nageurs s'engagent à participer à 2 compétitions par saison au minimum. Ainsi que 2 entraînements minimum par mois pour être engagé aux compétitions

Art. 6 - Le programme des entraînements est élaboré par les entraîneurs. Le nageur doit s'y conformer. Il doit à leur égard respect et obéissance.

Art. 7 – Les entraînements ont lieu hors vacances scolaires. Pour des raisons indépendantes de notre volonté il peut arriver que la piscine soit fermée. Il n'y a donc pas d'entraînements durant cette période. L'information est signalée à l'entrée de l'établissement. Les parents sont priés d'en prendre connaissance.

Art. 8 – En cas de manquement à tout ou partie de ce règlement, le nageur peut être interdit de participer aux activités du club pendant une ou plusieurs séances voire exclu pour faute grave sur décision du C.A.

Art. 9 – Tous les nageurs inscrits au groupe compétition s'engagent à l'achat du Bonnet et du tee-shirt du club et participera au moins à une compétition sur l'année pour représenter le club.

Autres précisions :

- L'espadon nage club n'est pas responsable des vols et détériorations au bord du bassin ainsi que dans les vestiaires.
- Rappel les inscriptions aux compétitions sont payantes pour le club, veuillez donc respecter les engagements par votre présence.

Choix	Entraînements	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	MAXI
	<b>Eveil Aquatique (3-5) Mercredi</b>	-	-	12h15 - 13h00	-	-		20
	<b>Eveil Aquatique (3-5) Samedi</b>	-	-		-	-	12h15 - 13h00	20
	<b>Ecole de Natation Française NF (6-11)</b>			13h00-14h00	17h15 - 18h00		13h00-13h45	30
	<b>Avenirs (6-11)</b>	17h15 - 18h30	-	14h00 - 15h30	17h15-18h00	-	-	30
	<b>Loisirs (12 et +)</b>	-	19h15-20h45		-	-	13h00-13h45	20
	<b>Maitres et Compétition (12 et +)</b>	18h30 - 20h00	19h15-20h45		19h00 - 20h30			30
	<b>Aquaforme (25 et +)</b>	-	-	8h30 - 9h30	-	16h00-17h00	-	20
	<b>JAN (Vacances été) (6 -12)</b>	-	12h15-13h15	12h15-13h15	12h15-13h15	12h15-13h15	12h15-13h15	10
	<b>JAN (Petites vacances) (6-12)</b>		18h15-19h15	18h15-19h15	18h15-19h15	18h15-19h15	12h15-13h15	10